

OUVERTURE MAIRIE du lundi au samedi, de 8h30 à 12h15

sauf le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedi de chaque mois

M. le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@wanadoo.fr

Site: www.mairie.distre.fr



#### DANS CE NUMÉRO :

Enquête publique PLU	2
Fonds européens	3
Déjections canines	
Liaison douce Pocé/Distré	
Les castors	
Emploi Avenir	4
Centres de loisirs	
Shunt giratoire de Pocé	
Nettoyons la nature	
Repas des « Aînés »	5
Carrefour de la Chênaie	
Rentrée scolaire	
Mercredis récréatifs	6
M.A.M.	
Ateliers récréatifs	7
Soirée à votre bon coeur	8

# DISTRÉ VIE COMMUNALE



OCTOBRE 2013

### **MOT DU MAIRE**

Au moins le soleil n'aura pas été en crise durant cet été, les rayons de ces derniers jours feront vraisemblablement le bonheur des vignerons et de ceux qui savent apprécier leur travail.

Le reste de l'actualité est plutôt à la grisaille pour qui écoute les médias et lit les journaux. On se tue régulièrement à mettre en avant ce qui ne va pas mais jamais souligner ce qui va. Si l'on ne peut pas nier certaines difficultés dont les causes sont multiples, regardons un peu hors de nos frontières pour s'apercevoir qu'il v a peut être quelques pays à envier mais que dans la grande majorité il fait encore bon vivre en France.

Qui plus est quand on est en Anjou! Le temps modéré à l'image des Angevins fait que cette fameuse crise est certainement plus supportable.

Je profite de cette tribune pour rappeler aux Distréens qui se trouveraient face à des difficultés financières que notre Centre d'Action Sociale est là pour les aider et qu'il n'y a pas de honte à demander de l'aide.

Bon automne à vous tous.

**Eric TOURON** 



# ENQUETE PUBLIQUE: révision du P.L.U.

du mercredi 30 octobre au lundi 2 décembre 2013

à la Mairie de Distré, aux jours et heures d'ouverture habituels



Lire la suite page 2

# P





#### ENQUETE PUBLIQUE sur le projet modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DISTRÉ

Dans le cadre d'évolutions et d'adaptations de notre Plan Local d'Urbanisme, une enquête publique pour modifications aura lieu du 30 octobre au 2 décembre 2013. Le Commissaire Enquêteur tiendra 2 permanences en mairie. Cette procédure portera principalement sur les points suivants:

- 1 Modification du classement de la parcelle UYad dans la ZAC du Champ Blanchard en UYa (il s'agit de rendre constructible un délaissé inutile propriété de la Communauté d'Agglo);
- 2 Mise à jour du zonage sur le secteur du Clos Pointu de la zone 1AUh en zone UB ;
- 3 Classement en 1AUh de la parcelle communale n° 250 du secteur de Sous La Bosse, au lieu de 2AUh ;
- 4 Correction de l'erreur matérielle concernant la parcelle n°62 du secteur Petit Echallier de UE en UB ;
- 5 Suppression dans les articles 2-1 et 6-1 du nombre et de la limitation de surface des abris de jardin et des annexes, ainsi que la distance maximale par rapport à la construction principale ;
- 6 Adjonction d'un paragraphe à l'article 4-1 (UA, UB, UE) concernant les risques de pollution des réseaux d'eau autres que l'eau potable ;
- 7 Adjonction à l'article 11-2 de la zone UE d'un nouveau matériau de toiture ;
- 8-Suppression à l'article 11-3b de la zone UE de l'exigence d'ouverture plus hautes que larges ;
- 9 Zone NT, article 2-6, précision de rédaction de zone et mise en cohérence du chapeau de zone pour y admettre les activités hôtelières.

A cet effet, Monsieur François ROUET, fonctionnaire à la retraite, a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur, et Madame Brigitte CHALOPIN a été désignée commissaire enquêteur suppléante;

Monsieur le commissaireenquêteur, ou sa suppléante, recevra en Mairie:

- le mardi 12 novembre 2013 de 9 heures à 12 heures
- et le lundi 2 décembre 2013 de 9 heures à 12 heures ;

L'enquête se déroulera à la Mairie de Distré du **mercredi 30 octobre 2013 au lundi 2 décembre 2013**, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Du lundi au samedi sauf les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedis de chaque mois de 8h30 à 12h15;

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modifications du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de Distré, 12 rue de l'Eglise 49400 DISTRÉ – Tél : 02.41.50.28.50



A tort ou à raison l'Europe est souvent présentée comme contraignante avec sa multitude de normes et de directives. Elle intervient cependant sur des projets locaux et mérite qu'on le souligne.

Notre commune vient de se voir notifier une subvention de 50 000 € pour sa maison de l'Enfance au titre du développement des services à la population en milieu rural.

Merci l'Europe!

#### **DEJECTIONS CANINES**



Suite à de nombreuses plaintes, en mairie, dues à l'incivilité de quelques propriétaires de chiens qui oublient régulièrement de récupérer les déjections de leur animal préféré sur les trottoirs, nous avons été contraints de prendre un arrêté pour sanctionner ce manque de respect.

Il en va de même pour les déjections dans les espaces verts qui ne sont guère agréables pour nos agents.

Dorénavant les propriétaires indélicats seront passibles d'une amende de 38 € pouvant aller jusqu'à 450 € en cas de récidive.

#### LIAISON DOUCE POCÉ/DISTRÉ

Les conclusions de l'étude réalisée par le Cabinet INGE-INFRA ont été remises au Conseil Municipal de septembre.

A ce jour la solution de passerelle semble être la plus adéquate, toutefois elle ne donne pas satisfaction dans son chiffrage actuel, à la circulation cycliste.

Il a donc été décidé de poursuivre la réflexion, en n'excluant pas d'autres solutions, tout en recherchant auprès de nos divers partenaires des subventions aussi élevées que possible.

#### LES CASTORS

La presse s'est fait largement l'écho de la problématique « Castors » sur notre commune. Qu'en est il exactement ?

Nous n'avons aucune animosité contre ces braves rongeurs même s'ils nous ont mis de nombreux arbres à terre. Ce que nous souhaitons, c'est une cohabitation positive; mais pour cela il convient de mettre en place des dispositifs nécessitant de la surveillance et de l'entretien.

Plusieurs réunions ont eu lieu en Sous Préfecture et force est de constater qu'aucun service de l'Etat ne souhaite s'investir. Même l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage dit ne pas avoir les moyens humains pour mener à bien cette mission.



Est-ce aux agents communaux de le faire ? Nous ne le pensons pas.

C'est pourquoi nous avons demandé au Tri-

bunal Administratif de bien vouloir se prononcer sur la responsabilité de l'Etat par rapport à une espèce qu'il a souhaité protéger par une loi. Signalons toutefois que cette procédure est gratuite et que nous n'avons pas fait appel à un avocat.



#### **EMPLOI AVENIR**

Dans le cadre des contrats aidés par l'Etat pour les moins de 26 ans, la Commune a décidé de recruter un agent d'animation affecté principalement à l'Ecole des Vignes. Il vient compenser la suppression par l'Education Nationale en septembre 2012 du poste d'aide à la vie scolaire et du départ d'un agent de surveillance de la cantine en juin dernier.

Vous retrouverez donc Florian dans le car, à la surveillance de la cantine et des récréations, à l'aide à la vie scolaire et à l'animation des ateliers récréatifs du mercredi et des petites vacances scolaires. Ce poste à plein temps est subventionné à 75 %.



#### **CENTRES DE LOISIRS: PARTICIPATION COMMUNALE**

Cette année encore, le Conseil Municipal a décidé de rembourser 3,50 € par enfant et par jour passé durant l'été, au centre aéré du Petit Souper, avec un maximum de 10 jours, versés directement aux familles qui en feront la demande en Mairie, avant le 15 novembre 2013, sur présentation de justificatifs fournis par le Centre aéré.

Nous vous rappelons que nous versons également une subvention de 5€ par enfant et par jour au Centre aéré AFRIEJ mais celle-ci est versée directement à l'Association.

#### SCHUNT GIRATOIRE POCÉ



En janvier dernier le Conseil Général nous faisait savoir qu'il avait décidé la réalisation d'une voie directe vers Doué La Fontaine en venant de Saumur pour éviter la saturation du giratoire de Pocé, créant bien souvent des bouchons jusqu'au pont des Romans.

Le conseil municipal avait émis un avis favorable en février avec une réserve sur la sécurisation de l'entrée par la rue des Marronniers.

Le 3 septembre dernier le Conseil Général nous faisait savoir que pour des considérations budgétaires, il abandonnait ce projet. Une rencontre aura lieu prochainement entre Mr le Maire de Distré, Le Président de la Communauté d'Agglomération et les services départementaux afin de faire le point sur ce dossier.

Les conseillers
municipaux
enfants
organisent une
Opération
nettoyage à
Distré

# NETTOYONS LA NATURE A DISTRÉ

## Samedi 26 octobre 2013, à 10h,



**les Conseillers municipaux** « enfants et adultes » organisent une action écocitoyenne de nettoyage des espaces publics sur notre Commune.





Si vous voulez participer avec les enfants, à cette action éco-citoyenne, inscrivez-vous impérativement au secrétariat de la Mairie au 02.41.50.28.50,

avant le mercredi 23 octobre.

La nature n'est pas une poubelle!

#### **REPAS DES « AÎNÉS »**

Chaque année, le repas des aînés a lieu le 3ème dimanche de novembre. Nous vous donnons donc rendez-vous, le 17 novembre 2013, au restaurant du « Château de Presle ».

Le repas sera animé par Jean Claude Mélody, trompettiste. Si vous avez 70 ans et plus, Monsieur le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux et les membres du Bureau d'aide sociale seront heureux de vous accueillir, alors retenez cette date dès maintenant.

Faites vous connaître en Mairie (<u>avant le 9 novembre</u> <u>2013</u>) si vous n'avez pas reçu, à votre domicile, notre invitation personnelle courant octobre.

Merci d'avoir la gentillesse de toujours répondre à notre invitation personnelle quelle que soit votre réponse.

#### **CARREFOUR DE LA CHESNAIE**



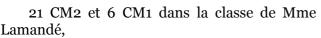
A Pocé, après acquisition d'un pan coupé dans « le Clos du Château », nous avons procédé à l'arasement du mur, pour en reconstruire un en tuffeau, au niveau de la vigne, offrant dorénavant un meilleur champ de vision dans ce carrefour un peu étroit.

Compte tenu de la présence de caves, l'élargissement n'était pas envisageable.



# Rentrée scolaire à l'école des Vignes

Cette année, **155** enfants ont fait leur rentrée scolaire à l'école des vignes de Distré. Ils sont répartis dans 6 classes.



7 CM1 et 20 CE2 dans celle de Mme Sabuco, 22 CE1 et GS dans celle de Mme Lubrano, aidée de Valérie Lebouc,

24 CP dans celle de Mme Cochonneau,

14 GS et 17 MS dans celle de M. Métais, aidé d'Alexandra Morisset,

9 MS et 21 PS dans celle de Mme Werkmeister, aidée de Florence Grellier.

M<sup>elle</sup> Orain enseigne le lundi dans la classe de Mme Werkmeister et M. Blin, le jeudi dans celle de Mme Lamandé.



130 enfants mangent régulièrement à la cantine gérée par la Mairie. Les repas sont préparés sur place par Christelle Boisnier et servis par Lucie Plou, Valérie Lebouc, Evelyne Daheuillé et Florian Couet.

Un jour par semaine, des ateliers pris en charge par une bénévole de l'Association « Lire et faire lire » sont proposés aux enfants volontaires du CP au CM2.

**90** enfants sont inscrits à la garderie périscolaire gérée par l'Association « 1.2.3. SOLEIL », installée dans la Maison verte. 35 enfants environ profitent, matin et soir.

**26** élèves prennent le car scolaire géré par Agglobus et conduit par Alain.

Depuis la rentrée, Florian Couet a été recruté par la Commune de Distré, comme emploi d'avenir chargé entre autre de l'animation.





# MERCREDIS RÉCRÉATIFS



Vous avez besoin de <mark>faire garder</mark> votre ou vos enfants, de 3 à 11 ans, pour 1, 2 ou 3 heures, par du personnel qualifié en animation les MERCREDI entre 14h et 17h,

hors vacances scolaires, dans la Maison verte

**Si vous êtes intéressé**, il faut inscrire votre enfant **impérativement** <u>avant le</u> <u>lundi qui précède</u> auprès du secrétariat de la Mairie (au 02.41.50.28.50).

La participation financière de 3 € par enfant pour 3 heures ou 1.50 € par enfant et par heure devra être réglée auprès du secrétariat de la mairie, à l'inscription ou impérativement <u>avant le lundi qui précède</u>.

Diverses activités pourront être proposées en fonction du nombre d'enfants inscrits et de leur âge, comme par exemple: multisports, jeux d'adresse, jeux de société, fabrication d'objets créatifs, cuisine... Cette somme ne sera pas remboursée en cas d'absence la place ayant été réservée. Une inscription sur plusieurs après-midis est possible.

Une fiche d'inscription par famille devra être complétée par l'adulte responsable de l'enfant et déposée en Mairie <u>avant la séance</u>. (Ces fiches sont disponibles en Mairie.)

Nous vous rappelons que la responsabilité des animateurs ne s'exerce sur vos enfants qu'entre 14h et 17h.

(Alors soyez ponctuels!)

Pour en savoir +, contactez la MAIRIE au 02.41.50.28.50

# M.A.M. (Maison des Assistantes Maternelles)



Valérie VIRIEUX, Edwige BICHON et Céline GABARD, assistantes maternelles depuis plusieurs années ayant déjà effectué leur formation, ont choisi de quitter leur domicile pour exercer leur profession, dans des locaux mis à disposition par la Commune de Distré. Ensemble, elles ont créé l'association "LUNDI DANS LA LUNE" qui gère la M.A.M.

La M.A.M. située dans la Maison Verte, face à l'école des Vignes, bénéficie d'un environnement agréable, lumineux et dans des locaux adaptés à la petite enfance.

La MAM accueille les enfants, dès la naissance, jusqu'à 6 ans et à TARIF UNIQUE.

Qui peut en bénéficier ? TOUS et en priorité, les enfants dont un des parents est domicilié ou travaille sur Distré.

#### **HALTE GARDERIE:**

Vous avez besoin de faire garder votre ou vos enfants pour 1 ou plusieurs heures, les LUNDI, MARDI, MERCREDI, LEUDI en VENDREDI hers en

JEUDI ou VENDREDI hors ou pendant les vacances scolaires. C'est possible avec l'Association « Lundi dans la lune ».

Pour en savoir +, contactez la MAM: 02.41.50.65.98

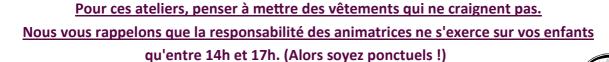
# **ATELIERS RÉCRÉATIFS**

Les ateliers récréatifs, ateliers d'animation organisés pendant les vacances de Février, Pâques et Toussaint à destination des jeunes de notre commune âgés de 6 à 12 ans, créés en février 2005 seront renouvelés pendant les vacances scolaires de Toussaint 2013.

Ces ateliers ont lieu dans la cantine de l'école des Vignes pour les séances de cuisine et dans la maison verte, située face à l'école, pour les autres séances.

Cette année scolaire, une activité multisports ou jeux collectifs sera proposée en parallèle des ateliers bricolage et cuisine.

Ces ateliers sont encadrés par du personnel qualifié en animation.





Voici le programme: de 14h à 17h

- le lundi 21 octobre, atelier «multisports \*»
- le mardi 22 octobre, atelier « plastique fou » + « jeux \*»
- atelier « cuisine » (patapoufs aux pommes) + « jeux \*» - le mercredi 23 octobre,



- le jeudi 24 octobre,

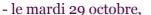
atelier « boîte amanite » + « jeux \*»

- le vendredi 25 octobre,

atelier « jeux d'adresse»

- le lundi 28 octobre.

atelier « jeux de raquettes»



atelier « fantôme d'Halloween » + « jeux \*»

- le mercredi 30 octobre,

atelier « cuisine » (gâteaux araignées) + « jeux \*»

- le jeudi 31 octobre,

atelier « sorcière » + « jeux \*»





\*Multisports: football, basket, hand...

\* Jeux: Poule-renard-vipère, balle au prisonnier, épervier...



Tout enfant, domicilié sur Distré, âgé entre 6 et 12 ans, intéressé par un ou

plusieurs de ces ateliers, doit s'inscrire impérativement

avant le 16 octobre 2013

auprès du secrétariat de la Mairie (au 02.41.50.28.50), en précisant le jour de l'atelier choisi. (nombre de places limité).

Les enfants scolarisés à l'école des Vignes de Distré et non do-

miciliés sur la Commune peuvent participer à ces ateliers mais dans la limite des places disponibles; non prioritaires, leur inscription ne sera confirmée qu'à partir du jeudi 17 octobre 2013.

La participation financière de 3 € par enfant et par après-midi devra être réglée auprès du secrétariat de la mairie, à l'inscription ou impérativement avant le 16 octobre 2013.

Cette somme ne sera pas remboursée en cas d'absence puisque les fournitures auront été achetées d'avance, en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Une fiche d'inscription par famille devra être complétée par l'adulte responsable de l'enfant et déposée en Mairie avant la séance. (Ces fiches sont disponibles en Mairie.)

Les familles ayant déjà renseigné ces fiches devront juste signaler aux animatrices les modifications éventuelles.



MAIRIE de DISTRÉ



Fred Métais, bien connu des élèves de l'école des Vignes de Distré puisqu'il enseigne dans notre école depuis plusieurs années, est également auteur, compositeur et interprète de chansons françaises.

Venez le découvrir sur scène, entouré de ses musiciens, dans un répertoire très personnel: des mélodies douces ou rythmées, des petites histoires inspirées du quotidien, de sentiments universels mais aussi du temps qui passe...



Les soirées à votre bon cœur, organisées par la Commune de Distré, vous font découvrir des spectacles que vous pouvez récompenser en déposant la participation financière de votre choix, dans l'urne mise à votre disposition à la sortie de la salle.